



Pour diffusion immédiate

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie adresse une demande d'audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Trois-Rivières, le jeudi 9 mars 2006 — Le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) a tenu, le 15 février dernier à La Tuque, une rencontre d'information concernant le projet de programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur les terrains privés de Smurfit-Stone inc. Suite à cette rencontre, le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une audience publique concernant ce projet.

La quarantaine de personnes présentes lors de cette rencontre d'information semblaient avoir beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations face à ce projet, en particulier face au produit utilisé, et celles-ci ne semblent pas avoir été apaisées par l'information reçue. De plus, ce projet risque de créer un précédent, et pourrait être repris ailleurs au Québec.

L'information véhiculée par le communiqué de presse émis par le BAPE le 18 janvier dernier semble être discordante de celle présentée lors de la rencontre d'information, ce qui a créé un climat de perplexité chez les participants.

Dans son communiqué, le BAPE soulignait les faits préoccupants suivants :

«Dans son étude d'impact, le promoteur mentionne le risque de contamination du milieu aquatique et de la végétation située en marge des secteurs visés.»;

«En raison de l'action non sélective du glyphosate, des répercussions seraient également anticipées sur la diversité des écosystèmes ainsi que sur la faune et ses habitats.»;

«Par ailleurs, le promoteur constate la forte opposition du public face aux arrosages à l'aide de phytocides ainsi que les conflits d'usage et les effets potentiels sur la santé.»

De l'autre côté, ce qui a été retenu, de façon générale, par les participants lors de la rencontre d'information est que le phytocide utilisé, le glyphosate, est deux fois moins nocif que le sel de table.

COMMUNIQUÉ

Le fait que le gouvernement du Québec interdise l'utilisation de phytocide chimique sur les terres publiques depuis 2001 ajoute à ce projet un autre élément quelque peu discordant. Il est donc totalement compréhensible que la population ait besoin d'éclaircissement.

C'est donc dans cette perspective, que nous estimons que les motifs évoqués ci-dessus justifient cette demande. Il y a encore des questions sans réponses et il est du devoir du CRE Mauricie de s'assurer que la population mauricienne ait des réponses à ces questions. Il y a un besoin flagrant d'obtenir de l'information supplémentaire et l'avis d'experts pour ce projet.

-30-

Source :
Patrick Simard
Directeur
Tél. : 819-694-1748